

## L'ACCUEIL

### Définition


Une structure accueillie est une structure ayant eu **un premier échange** avec le chargé de mission DLA (téléphonique ou physique).

Outre les coordonnées, l'échange a dû permettre a minima :

- De présenter le dispositif, sa logique d'action et les modalités de collaboration entre le chargé de mission DLA et la structure bénéficiaire
- D'envisager une poursuite de la collaboration entre le chargé de mission DLA et la structure bénéficiaire, et/ou les modalités de fixation de celle-ci, le cas échéant
- De disposer des premières informations sur la structure, concernant notamment son domaine d'intervention, ses activités, son périmètre d'emplois, son environnement, l'existence (ou non) de besoins qu'elle exprime ou qu'elle pressent.

*Rappel lié à ENEE : pour enregistrer une structure dans l'état « accueillie » et la compter dans les objectifs d'accueil, le DLA doit avoir son n° SIRET ou SIREN, ou s'assurer que la structure est dans une perspective d'immatriculation à court terme.*

*in cadre de référence*

 modalités d'utilisation : Lors de tous contacts avec une association, pensez à recueillir systématiquement les données qui vous permettront de constituer à partir d'Énée, une **base de données**. En effet, ce n'est pas parce que vous n'allez pas traiter les problématique d'une structure, à un moment T, que vous n'aurez pas à la contacter ultérieurement. De plus, vous pouvez effectuer un suivi de vos orientations, vers d'autres partenaires, ce qui est tout à fait essentielle



Il est conseillé d'avoir toujours une fiche d'identification sur soi et de la distribuer à l'occasion d'un forum, de la présenter systématiquement en cas de formation collective etc.